

communiqué n.2

12 Janvier 1975

**lettre
de
prison
des
inculpés
des
GARRI**

Après avoir vainement tenté d'obtenir le statut politique par la voie normale et par la grève de l'instruction, après avoir été victimes de la répression pénitentiaire quand nous avons refusé de subir de nouvelles brimades, nous sommes contraints de faire la grève de la faim, bien que nous soyons hostiles à ce mode d'action.

Mais c'est tout ce qu'il nous est possible de faire : la grève de la faim ou la soumission aux injustices et à l'arbitraire des autorités politiques, judiciaires et pénitentiaires.

Il va de soi pour nous :

— que les hommes ne peuvent vivre pleinement quand leur liberté est fortement entravée dans tous les systèmes politiques existants.

— qu'il est absolument criminel d'enfermer un individu 22 h. sur 24 dans une cellule malsaine de 6 m² en leur refusant volontairement la satisfaction des besoins les plus élémentaires (air, nourriture saine, sexualité, contacts humains, etc.).

— que la délinquance et les délinquants sont produits par la société actuelle.

— que tous les délinquants sont d'abord des hommes et qu'en tant que tels, ils ont tous des besoins vitaux à satisfaire, quelles que soient leurs motivations (« politiques » ou de « droit commun »), la nature ou la gravité de leur délit.

Cependant, nous sommes conscients de la fonction de la Justice et de la prison qui consiste à contribuer au maintien du système politico-économico-social existant, basé sur l'exploitation et l'oppression.

Tant que subsistera ce système, les prisons existeront et les hommes seront considérés comme du bétail qui produit et qui consomme selon les exigences du capital, et que l'on enferme quand ils s'écartent du troupeau et refusent d'aller tristement, résignés, à l'abattoir.

Dans ce système, on distingue les détenus de « droit commun » des détenus « politiques ». En ce qui nous concerne, nous avons été incarcérés pour des raisons politiques et nous

avons été traités d'une manière particulière :

— garde à vue de six jours (avec interrogatoire policier sans pouvoir bénéficier d'une assistance quelconque, ou communiquer avec l'extérieur).

— tribunal d'exception (Cour de Sécurité de l'État).

Or, si l'on nous fait subir ce traitement spécial, on nous refuse les droits que cela implique au niveau de la détention.

C'est à dire que l'on nous refuse le droit de nous exprimer et de nous défendre politiquement.

C'est pour cela que nous réclamons un VÉRITABLE STATUT POLITIQUE applicable à tous les prisonniers politiques, conscients que nous pouvons, dans le cadre de notre action, exiger une reconsidération générale du régime de détention en France (ce qui n'empêche pas que nous soyons solidaires de tout mouvement de détenus de « droit commun » réclamant une amélioration des conditions de détention).

Par véritable statut politique, nous entendons :

— droit de réunion libre dans une salle spéciale pour tous les détenus politiques d'une même prison avec possibilité de prendre des repas en commun.

— parler libre pour la famille et les amis quotidiennement.

— droit de visite libre.

— droit de communiquer librement avec l'extérieur (abolition de la censure du courrier, correspondance secrète).

— droit d'assistance juridique durant la garde à vue.

Nous réclamons en outre :

— le rapprochement, dans l'immédiat, dans des cellules contiguës, de tous les individus inculpés dans des « affaires » concernant le GARI.

— une amélioration et un contrôle radical de la nourriture ainsi qu'une amélioration du régime des promenades, le manque de vitamines et d'oxygénation provoquant chez tous les détenus des troubles aisément constatables.

Les emprisonnés du GARI



communiqué n.2

12 Janvier 1975

Cour de Sûreté de l'État



UN VÉRITABLE STATUT POLITIQUE

Quatre militants sympathisants des GARI (Groupes d'action révolutionnaire internationaliste), actuellement incarcérés à la prison de la Santé, ont entamé une grève de la faim pour obtenir le statut de prisonniers politiques. Ils font partie des sept inculpés, reconnus ou présumés membres des GARI, ayant reconnu ou étant soupçonnés d'avoir participé à certaines actions antifranquistes : Jean-Michel Martinez, Victor Menrique, Mario Ines, Michel Camilleri, Jean-Marc Rouillant, Raymond Delgado, Floréal Cuadrado.

Tous ces militants faisaient la grève de l'instruction (en refusant de répondre aux interrogatoires du juge), ils désiraient obtenir les droits qu'implique le statut de « politique » pour pouvoir se défendre à ce niveau.

Nous publions aujourd'hui une lettre des grévistes de la faim de la Santé dans laquelle ils s'expliquent sur ce qu'ils réclament. Dans la nuit du réveillon de Nouvel An, plusieurs prises de parole ont eu lieu au mégaphone à l'extérieur de la prison pour soutenir leur action.

Comité « Pour une Amnistie Générale »